



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 8.1 de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Douzième session ordinaire

Rome, 19 - 23 octobre 2009

SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 4
II. PROGRÈS ACCOMPLIS DEPUIS LA ONZIÈME SESSION	5 - 14
III. PRÉPARATION DE LA TREIZIÈME SESSION ORDINAIRE	15 - 16
IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA COMMISSION	17

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

I. INTRODUCTION

1. À sa onzième session, La Commission a reconnu à la fois l'importance et la vulnérabilité des ressources génétiques aquatiques, leur rôle dans une approche écosystémique de l'alimentation et de l'agriculture et leur contribution au relèvement des défis posés par les changements climatiques. Elle est convenue que le programme de travail pluriannuel devrait inclure les ressources génétiques aquatiques pour le développement de la pêche et de l'aquaculture durables et responsables.
2. À sa vingt-septième session, le Comité des pêches de la FAO, qui avait été déjà informé de la proposition d'inclure les ressources génétiques aquatiques dans le programme de travail pluriannuel, "s'est félicité des activités proposées concernant la gestion des ressources génétiques dans le domaine des pêches et de l'aquaculture"¹ et "s'est félicité du fait que le Code servirait de guide pour ces travaux".² Le Comité sera tenu au courant des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel.³
3. À sa treizième session ordinaire, la Commission devrait poser un premier jalon important dans le domaine des ressources génétiques aquatiques sous la forme d'un examen de la base d'information sur les ressources génétiques aquatiques et des principales questions concernant la préparation de l'*État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*. La Commission est convenue que l'amélioration de la collecte et de la mise en commun d'informations sur les ressources génétiques aquatiques est une tâche hautement prioritaire.⁴
4. Le présent document contient un premier examen des progrès réalisés depuis la onzième session de la Commission dans le domaine des ressources génétiques aquatiques, notamment en ce qui concerne l'élaboration de directives techniques pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques aquatiques dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO (le Code), selon la requête exprimée par la Commission.⁵ Il décrit également la collaboration en cours avec d'autres organisations internationales dans le domaine des ressources génétiques aquatiques⁶ et signale à la Commission quelques projets techniques pertinents de la FAO sur les ressources génétiques aquatiques. Le document suggère un certain nombre d'activités à entreprendre pendant l'intersessions afin de préparer la treizième session. Enfin, il expose les orientations demandées à la Commission.

II. PROGRÈS ACCOMPLIS DEPUIS LA ONZIÈME SESSION

Directives techniques sur le développement de l'aquaculture et la gestion des ressources génétiques

5. L'efficacité de la gestion des ressources génétiques, de l'évaluation des risques et du suivi peut contribuer à la promotion de l'aquaculture responsable en augmentant la production et la productivité et en atténuant les effets néfastes sur l'environnement. Les avantages découlant de l'application responsable des principes de la génétique à l'aquaculture doivent être communiqués aux consommateurs, aux décideurs, aux chercheurs et à tous ceux qui souhaitent promouvoir la pêche et l'aquaculture responsables.
6. Consciente de ces besoins, la FAO a élaboré des directives techniques sur des aspects liés à la gestion des ressources génétiques pour l'aquaculture. Elles comportent des indications sur la gestion des stocks de reproducteurs et la domestication, les programmes d'amélioration génétique,

¹ FIEL/R380, para. 51.

² FIEL/R380, para. 19.

³ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 60.

⁴ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 60.

⁵ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 61.

⁶ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 59.

les programmes de dissémination pour les espèces améliorées, les considérations économiques liées aux programmes d'amélioration génétique, l'évaluation des risques et le suivi, les pêches associées à l'agriculture, la conservation des ressources génétiques halieutiques, les banques de gènes, l'approche de précaution et les relations publiques. Des directives techniques ont été publiées en anglais en 2008 ("*Technical Guidelines for Aquaculture Development – Genetic Resource Management*").⁷

7. Les Directives techniques ont été largement disséminées, notamment auprès des membres de la FAO, des organisations non gouvernementales, des institutions techniques et universitaires s'occupant de pêche et d'aquaculture. Le Département des pêches et de l'aquaculture a reçu de nombreuses demandes de particuliers et d'institutions, tels que le World Fish Center (WFC) ou le Réseau des centres d'aquaculture de l'Asie-Pacifique (NACA), désireux de recevoir les Directives pour les distribuer à leur tour à des fins de sensibilisation et de formation. Dans le but de satisfaire à ces demandes, il a été proposé de permettre aux institutions partenaires d'imprimer et distribuer elles-mêmes des exemplaires à des fins non commerciales; la FAO a également tiré des copies supplémentaires des directives en 2009. Le Service de la gestion et de la conservation de l'aquaculture de la FAO a commandé la traduction et l'impression des directives en français et en espagnol.

Collaboration en cours avec les organisations internationales

8. À sa onzième session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO de rechercher des synergies et de mettre en place des partenariats avec des organisations internationales pertinentes pour faciliter la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel.⁸ Au sujet de la couverture des ressources génétiques aquatiques, la Commission a demandé à la FAO de renforcer la collaboration avec, entre autres, le Comité des pêches de la FAO, la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le Processus consultatif officiel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, les organisations et réseaux régionaux des pêches et le secteur halieutique.⁹

9. Depuis la dernière session, la FAO a poursuivi sa collaboration avec les organisations internationales compétentes. À la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), la FAO a informé les Parties de l'adoption du programme de travail pluriannuel de la Commission. La Conférence des Parties de la CDB a accueilli avec satisfaction les travaux préparatoires de l'*État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*.¹⁰ Elle a encouragé la FAO à en achever comme prévu la préparation et a encouragé les Parties et les autres gouvernements à fournir les informations nécessaires à la FAO pour y parvenir et à soutenir à cette fin les pays en développement. À sa dixième réunion, la Conférence des Parties de la CDB examinera son programme d'activités sur les eaux intérieures et les eaux marines et côtières. La FAO collaborera à ces examens avec le Secrétariat de la CDB en fournissant notamment les informations disponibles sur les ressources génétiques aquatiques et leur inclusion dans le programme de travail pluriannuel de la Commission.

10. La FAO a également participé à la huitième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer et à la deuxième réunion des Nations Unies du Groupe de travail *ad hoc* informel à composition non limitée, afin d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées en dehors de la juridiction nationale. Lors de ces réunions, la FAO a fourni des informations sur ses travaux dans ce domaine, notamment en ce qui concerne l'inclusion des ressources génétiques aquatiques dans le programme de travail pluriannuel de la Commission. Par la résolution

⁷ FAO 2008. *Aquaculture development. 3. Genetic resource management*. FAO Technical Guidelines for Responsible Fisheries. No. 5, Suppl. 3. Rome, FAO. 2008. 125p. Également disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/docrep/011/i0283e/i0283e00.htm>

⁸ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 92.

⁹ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 59.

¹⁰ COP Décision IX/I, paragraphe 4.

A/RES/62/215, l'Assemblée générale a réaffirmé son rôle en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones hors juridiction nationale, a noté les travaux des organisations et organes intergouvernementaux ayant des compétences complémentaires sur ces questions, notamment ceux de la FAO et a invité ces derniers à contribuer à l'examen de ces questions pour les domaines relevant de leur compétence.

11. La FAO a également participé à la 10^e Conférence des Parties contractantes de la Convention sur les zones humides (RAMSAR) qui avait inscrit à son ordre du jour la Résolution X.31 *Améliorer la diversité biologique dans les rizières considérées comme des systèmes de zones humides*. Lors d'un événement parallèle, la FAO a illustré l'importance et les avantages critiques de la biodiversité aquatique associée aux écosystèmes rizicoles pour la nutrition et les moyens d'existence des communautés rurales, au moyen d'études de cas et d'avis d'experts concernant le Cambodge, la République démocratique populaire lao, la République populaire de Chine, le Vietnam et l'Afrique de l'Ouest. Elle a souligné la nécessité et les potentiels ainsi que certains des risques et avantages du renforcement de la production de riz et de la biodiversité associées aux rizières. Les résultats saillants d'un atelier national organisé en RDP lao¹¹ avec une large participation interministérielle ainsi que d'organisations régionales et internationales telles que la Commission du Mékong (MRC), le Fonds mondial pour la nature (WWF) et l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI), a insisté auprès des délégués sur l'importance et les avantages d'une étroite collaboration entre les partenaires du développement. La FAO a souligné la nécessité d'adopter le concept d'approche systémique et le rôle important de la biodiversité agricole pour les personnes et pour l'environnement. Le programme de travail du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) de RAMSAR sur le thème de l'agriculture et des zones humides pour 2009-2012 inclut l'élaboration d'un cadre technique et d'orientations concernant entre autres la contribution de la culture du paddy aux efforts de conservation de la biodiversité des terres humides et aux services intéressant les écosystèmes des zones humides. Sur ce thème, l'intensification de la collaboration entre RAMSAR et la FAO offre un potentiel qui intéresse les deux organisations aussi bien du point de vue halieutique qu'agricole.

Projets techniques pertinents

12. Le projet multidisciplinaire pour le bassin de la **Volta** "Aquaculture Investments for Poverty Reduction in the Volta Basin: Creating Opportunities for Low-Income African Fish Farmers through Improved Management of Tilapia Genetic Resources" financé par l'Espagne, durera de 2008 à 2011 au moins. Ce projet portera sur des aspects pratiques de la gestion responsable des ressources génétiques aquatiques dans le bassin du fleuve Volta. L'un des objectifs sera la caractérisation génétique des populations de Tilapia africain, sauvages et d'élevage ainsi qu'une enquête sur l'interaction entre les deux stocks. Le projet devrait permettre de mieux connaître le matériel génétique du Tilapia et d'élaborer d'éventuels protocoles pour en promouvoir l'utilisation responsable et durable en aquaculture dans les bassins hydrographiques d'Afrique de manière afin de réduire au maximum l'impact d'une telle activité et d'assurer la conservation à long terme des populations sauvages. Il devrait donc être vu comme un appui aux travaux de la Commission dans le domaine des ressources génétiques aquatiques.

13. La deuxième phase d'un projet sur la disponibilité et l'utilisation de la biodiversité aquatique associée aux écosystèmes rizicoles¹² dans le cadre du Programme de partenariat FAO/Pays-Bas a abouti en 2008 à l'organisation d'un atelier national sur la biodiversité aquatique et la nutrition dans les écosystèmes rizicoles, qui s'est tenu à Vientiane (RDP lao) les 4 et 5 juin

¹¹ Atelier national FAO/République démocratique populaire lao (Ministère de l'agriculture et des forêts): *National Workshop on aquatic biodiversity and nutrition from rice-based ecosystems: Enhancing biodiversity and agricultural productivity*. 4-5 juin 2008, Vientiane, RDP lao. Rome, FAO. 2008. 53p. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/fileadmin/templates/biodiversity/pdf/NationalWorkshoponAquaticBiodiversity.pdf>

¹² Halwart, M.; Bartley, D. (éds.). 2005. *Aquatic biodiversity in rice-based ecosystems. Studies and reports from Cambodia, China, Lao People's Democratic Republic and Viet Nam*. CD ROM. Rome, FAO. Également disponible à l'adresse suivante: <ftp://ftp.fao.org/FI/CDrom/AqBiodCD20Jul2005/default.htm>.

2008.¹³ Il a été conjointement organisé par le Ministère de l'agriculture et des forêts de la République démocratique populaire lao et la FAO, spécifiquement le Groupe de travail interdépartemental sur la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture.

14. L'atelier avait pour objectifs: la mise en commun d'informations et d'expériences relatives à l'importance et à la gestion de la biodiversité aquatique des systèmes rizicoles entre les parties prenantes; l'examen des bonnes pratiques de gestion qui combinent le renforcement de la biodiversité aquatique avec l'augmentation de la production de riz; l'examen du rôle et du potentiel de la biodiversité aquatique dans la lutte contre la malnutrition; et l'élaboration de recommandations relatives aux activités futures et aux mesures à prendre dans l'immédiat. L'atelier a conclu que la biodiversité agricole en République démocratique populaire lao constitue la base de la sécurité alimentaire de la population du pays et a recommandé d'accorder à l'écosystème de rizière et à la biodiversité qui lui est associée, en particulier la biodiversité aquatique, la plus haute priorité dans les futurs projets de recherche et de développement. Au-delà des frontières nationales, les résultats obtenus intéressent toute l'Asie. Des activités similaires ont été promues par la FAO et l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO)¹⁴ et sont désormais partiellement mises en œuvre grâce à un projet de la FAO financé par le Japon, intitulé *Formation et dissémination intra-africaine de savoir-faire technique dans le domaine de l'agriculture durable et du développement rural avec la coopération des pays d'Afrique et de l'ANASE dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Organisation d'ateliers régionaux de la FAO sur la contribution du riz et de l'aquaculture dans l'augmentation de la productivité et le développement des marchés en Afrique orientale et centrale.*

III. PRÉPARATION DE LA TREIZIÈME SESSION ORDINAIRE

15. À sa treizième session ordinaire, la Commission devrait poser un premier jalon important en matière de ressources génétiques aquatiques, tel que reflété dans le *projet de Plan Stratégique 2010-2017 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel*.¹⁵ Sous réserve de ressources humaines et financières suffisantes, il est prévu d'entreprendre les activités suivantes en vue de la treizième session:

- i) Préparation d'un rapport de situation sur les informations existantes en matière de ressources génétiques aquatiques.
- ii) Analyse des principales questions liées à l'élaboration de l'*État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*, notamment:
 - les questions relatives aux ressources génétiques aquatiques;
 - une proposition concernant la structure et le contenu de l'*État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*;
 - une proposition relative au processus conduisant à l'élaboration de l'*État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*, notamment un calendrier indicatif et les ressources extrabudgétaires nécessaires pour couvrir le coût estimatif du processus de préparation; et
 - une liste des partenaires auxquels la FAO pourrait demander de coopérer à la préparation de l'*État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*.
- iii) Préparation d'un bilan des politiques existantes pour identifier les lacunes et les possibilités dans le domaine des ressources génétiques aquatiques.

¹³ Voir note en bas de page n°11.

¹⁴ FAO/ADRAO 2006. *Integrated irrigation and aquaculture in West Africa. Concepts, practices and potential*. Rome, FAO. 181 pp. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/docrep/009/a0444e/a0444e00.htm>.

¹⁵ CGRFA-12/09/4, *Annexe I*, Section III (Ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture).

16. La FAO a également l'intention de présenter le Plan stratégique 2010-2017 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel (ressources génétiques aquatiques) et l'analyse des principales questions liées à l'élaboration de l'*État des ressources génétiques aquatiques dans le monde* à la 29^e session du Comité des pêches de la FAO et à la 5^e session de son Sous-comité de l'aquaculture (COFI/AQ).

IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA COMMISSION

17. La Commission peut souhaiter:

- (i) se féliciter des progrès réalisés dans le domaine des ressources génétiques aquatiques depuis la dernière session et fournir des indications sur la gamme des activités prévues en vue de la treizième session ordinaire de la Commission, telles que décrites dans la section III ci-dessus; et
- (ii) inviter les donateurs, les organisations internationales et les pays à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour permettre la réalisation des activités prévues.